

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA SOCIETE VALORLY (GROUPE SUEZ)

Usine d'incinération Lyon nord

La CCSPL apprécie l'implication de la Métropole pour assurer une bonne gestion des Usines de Traitement et de Valorisation Énergétiques.

La CCSPL prend note des perspectives données, après le 30 juin 2019, date de fin du contrat de délégation de service public. La Commission estime que la durée de 8 ans prévue pour le futur contrat d'exploitation – jusqu'en 2027 - laissera un temps suffisant au nouvel exécutif de la Métropole pour sa réflexion sur l'avenir des deux usines de traitement et de valorisation énergétiques, dans le cadre du vote du Schéma Directeur des Énergies de la Métropole et de la Loi pour la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte.

La commission pointe l'évolution favorable de la performance industrielle de l'usine d'incinération Lyon nord depuis 2014, avec un taux de disponibilité de 87% en 2018.

La CCSPL approuve l'insertion d'exigences et de pénalités plus conséquentes dans le nouveau contrat d'exploitation, eu égard aux difficultés de fonctionnement de l'usine Lyon nord jusqu'en 2014. Plus particulièrement, concernant les émissions de fumées et de dioxines, la CCSPL demande que des seuils inférieurs à ceux de la réglementation en vigueur, pour le dépassement de la limite maximale – 60 heures annuelles par ligne –, puissent être exigés, dans le cadre de la prévention en matière de santé, dans le prochain contrat.

La Commission approuve les actions de la Métropole qui ont conduit à la progression des performances énergétiques de l'usine (69,8%, contre 54,6% en 2015) et à l'augmentation de la part de l'usine dans le réseau de chauffage urbain de Rillieux (84%).

La CCSPL réitère sa demande de disposer de chiffres des deux usines, Lyon sud et Lyon nord, afin de pouvoir comparer les données et disposer d'un regard croisé. La Commission souhaiterait que les performances de l'usine de Gerland puissent servir de référence pour améliorer celles de Lyon Nord.

En ce qui concerne le bilan financier, la CCSPL souligne le résultat net supérieur à celui de l'année précédente (2 354K€ contre 1 826K€) et une rentabilité moyenne sur la durée du contrat (2,1%) demeurant à un niveau faible, pour une délégation aussi longue.